

La prise de conscience et l'importance croissantes de la durabilité dans le domaine du sport sont soulignées dans la **Charte européenne du sport** (CES) qui rattache cet élément à l'**éthique sportive** (article 7.1), un concept positif qui guide le comportement humain et se définit à la fois comme une manière de penser et d'agir. Cette influence sur la pensée et sur l'action peut jouer un rôle déterminant dans la **lutte contre le changement climatique**, la **surconsommation**, l'**exploitation économique** et les **désavantages sociaux**.

L'article 9 précise que toutes les activités sportives doivent être «**durables sur les plans économique, social et environnemental**.»

LE POUVOIR DU SPORT FONDÉ SUR DES VALEURS

Le sport fondé sur des valeurs tel que le décrit la CES reconnaît et affirme l'importance fondamentale des droits humains, de l'éducation aux valeurs par l'éthique sportive, de l'intégrité et de la durabilité.

LIGNES DIRECTRICES DE LA CHARTE EUROPÉENNE DU SPORT EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ARTICLE 9)

La CES invite les États à concevoir leurs politiques sportives conformément à ses lignes directrices et les parties prenantes à prendre en considération les principes qu'elle énonce.

- ▶ Dans la planification, la mise en œuvre et l'évaluation de leurs activités et manifestations sportives, les **organismes et organisatrices** devraient prêter toute l'attention requise aux questions de durabilité, que ce soit sur le plan économique, social ou environnemental.
- ▶ L'**industrie des articles de sport** devrait se charger de développer et d'intégrer des pratiques satisfaisantes sur le plan social et des pratiques respectueuses de l'environnement.
- ▶ Les **activités sportives** devraient être menées de manière responsable (c'est-à-dire en préservant les ressources et en prévenant les risques) et les propriétaires d'**infrastructures** sportives devraient agir de façon proactive pour identifier les effets et les conséquences de leurs installations, éviter les dommages potentiels à la nature et prendre des mesures de protection et de lutte contre de tels risques.

- ▶ L'organisation de grandes manifestations sportives devrait garantir que ces événements laissent un héritage durable aux **collectivités qui les accueillent** en ce qui concerne leur impact environnemental, social et économique, en particulier pour équilibrer le coût financier des infrastructures grâce à une **utilisation après l'événement** et des effets sur la pratique du sport.
- ▶ Les parties prenantes devraient prendre la responsabilité de réduire leur **empreinte carbone** et poursuivre des engagements et des partenariats en faveur de l'**action climatique**, compte tenu des effets de plus en plus néfastes du changement climatique sur la société et sur le sport.

LA DURABILITÉ SOCIALE ET LE SPORT

La durabilité sociale est définie comme suit: «**la santé, le bien-être et la qualité de vie au sein d'une communauté, ainsi que l'adaptabilité et la capacité d'une communauté à fonctionner efficacement à l'avenir**.»

Trois aspects sont au cœur du concept de durabilité sociale et de la rhétorique politique sur la signification et les défis des installations sportives, à savoir :

1. L'**accès** de tous les groupes de population aux installations sportives ;
2. L'**utilisation** optimale des installations sportives par rapport à leurs opérations financières et à leur contribution à la société ;
3. La **durabilité** des infrastructures sportives.

LE RÔLE DES GOUVERNEMENTS

Les pouvoirs publics peuvent contribuer à promouvoir la durabilité sociale des manifestations sportives en élaborant des **lignes directrices** fondées sur les principes de **bonne gouvernance** et d'**éthique**. Ce cadre peut alors servir de norme pour les pays hôtes, les organisateurs d'événements et d'autres parties prenantes clés et permettre une utilisation efficace, efficace et durable des ressources ainsi que la constitution d'un héritage complet. De telles mesures contribuent à éliminer divers problèmes comme la mauvaise gouvernance, la mauvaise gestion et la corruption et augmentent ainsi la probabilité d'avantages à long terme et d'un retour sur investissement positif pour la société.



Des discussions constructives ont eu lieu dans le cadre de l'APES, en plus de l'élaboration :

- ▶ d'un livre blanc sur la durabilité sociale et le sport (en cours de préparation) ;
- ▶ d'un rapport publié en collaboration avec le Mulier Institut: [La durabilité environnementale en relation avec les installations sportives – Cartographie des installations sportives](#) (2022) (en anglais).

AUTRES RÉFÉRENCES

[Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies](#)



www.coe.int/epas • [@CoE_Sports](https://twitter.com/CoE_Sports) • [#CoE4Sport](https://twitter.com/CoE4Sport)

Enlarged Partial Agreement on Sport
**epas**
Accord partiel élargi sur le sport

COUNCIL OF EUROPE

CONSEIL DE L'EUROPE